



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC

FICHE MAROC

I- Organisation de l'enseignement supérieur

A- La réforme du système éducatif marocain

Du pré-scolaire à l'Université, la réforme du système éducatif marocain s'appuie sur les principes et orientations énoncés dans la Charte nationale d'éducation et de formation de 1999. La loi 01-00 (mai 2000) les met en œuvre pour l'enseignement supérieur.

La réforme vise à dépasser trois contraintes :

- une contrainte socio-économique : la difficulté d'insertion des diplômés ;
- une contrainte institutionnelle : la concentration des étudiants dans des établissements à accès ouvert, dispensant un enseignement général et connaissant une importante déperdition des effectifs ;
- une contrainte pédagogique : la rigidité des programmes et des méthodes pédagogiques inadaptées.

La loi 01-00 consacre les principes suivants :

- Autonomie pédagogique, administrative et financière des universités.
- Elargissement des missions de l'université : formation initiale, continue, conseil, expertise, entrepreneuriat, etc.
- Nouvelle organisation pédagogique : système modulaire et semestriel, filières, contrôle continu, passerelles, etc.
- Orientation progressive des étudiants en leur offrant des enseignements transversaux.
- Renforcement des formations professionnelles.
- Développement des formations diplômantes (dont diplômes d'université).
- Formation tout au long de la vie.
- Système d'évaluation et d'accréditation des formations et audit des institutions.
- Nouvelles instances de régulation : commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur, instance nationale d'évaluation, etc.
- Implication des partenaires socio-économiques dans le développement de l'université (représentation en conseil de l'université).
- Diversification de sources de financement (prestations de services, exploitation de licences et brevets, commercialisation des produits et activités, prises de participation dans des entreprises, etc.)
- Promotion du secteur de l'enseignement privé.

Pour accélérer la mise en œuvre de la réforme, un « Plan d'urgence 2009-2012 » a été adopté en juin 2008. Il concerne, pour partie, l'enseignement supérieur (gouvernance des universités et pédagogie) et la recherche.

B- La structure de l'enseignement supérieur.

Le Maroc est confronté, au lendemain de son indépendance (1956) à une pénurie de cadres administratifs, techniques et scientifiques. À partir d'un embryon d'enseignement supérieur pré-existant, l'Université Mohamed V est créée dès 1957 à Rabat. Puis, sous l'effet de facteurs économiques et politiques, un système autonome de « formation des cadres » va se développer, surtout dans le domaine de l'ingénierie, tandis que l'université s'installe dans de nombreuses villes du Royaume. Il en résultera la profonde dualité qui marque aujourd'hui encore l'enseignement supérieur marocain : les établissements de formation des cadres (des « Grandes Écoles »), qui ont échappé à l'arabisation de l'enseignement et à la massification des effectifs, qui ne relèvent pas du Ministère de l'Éducation mais de ministères techniques (agriculture, énergie...), s'opposent aux formations universitaires, sous tutelle de l'éducation nationale. Au fil des années, l'Université elle-même va se fragmenter : des formations à *numerus clausus* vont coexister avec des formations à accès ouvert. Enfin, le

secteur privé de l'enseignement supérieur va connaître une véritable explosion, surtout au cours de la période récente.

Le Maroc n'a pas de ministère spécifiquement chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un ministère unique de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) qui supervise, totalement ou partiellement, l'enseignement supérieur, à travers plusieurs de ses directions ou départements : éducation nationale, enseignement supérieur, formation des cadres.

En matière d'enseignement supérieur, le Département de l'Éducation Nationale gère les enseignements post-baccalauréat assurés dans les établissements d'enseignement secondaire. Il s'agit essentiellement des formations techniques et professionnelles débouchant sur un brevet de technicien supérieur et des classes préparatoires aux grandes écoles.

La Direction de l'Enseignement Supérieur est la tutelle des universités marocaines. Depuis 2009, sa compétence porte également sur les établissements d'enseignement supérieur privés. Cette tutelle s'exerce dans le cadre d'une grande autonomie des universités, à laquelle ne manque aujourd'hui que le rattachement du personnel à l'établissement et le transfert du patrimoine foncier et immobilier de l'État. Chaque Université est dotée d'un Conseil, constitué des Doyens et membres élus ou nommés. Chaque faculté est dotée d'un Conseil (« conseil d'établissement »; au sens marocain, l'établissement est une faculté et non l'Université), composé du Doyen, des chefs de départements et de membres élus. Les travaux des conseils sont préparés en commissions (scientifique, pédagogique, recherche, suivi budgétaire, etc.). Le Président de l'Université est nommé par le Roi (comme les Doyens), sur appel à candidatures, pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois.

La tutelle du MENESFCRS sur les établissements de formation des cadres relevant des ministères techniques semble nominale : l'établissement est présidé par le ministre compétent, le budget d'investissement et de fonctionnement vient du ministère technique de rattachement (avec toutefois un apport possible du MENESFCRS en recherche), les postes sont ouverts et financés par ce même ministère. Cependant, le rôle du Ministère de l'Éducation s'est récemment renforcé. La Direction de la Formation des Cadres est compétente dans l'attribution des bourses de coopération. La Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur est compétente pour l'accréditation des masters, formations et centres d'études doctorales de ces établissements.

Des formations professionnelles post-bac sont assurées dans les lycées mais également dans les universités (licences professionnelles et Écoles Supérieures de Technologie – équivalent de nos IUT- par exemple). L'essentiel de ces formations relève toutefois de l'action de trois opérateurs : l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), organisme géré par l'État, les professionnels et les salariés ; les secteurs privé et public de formation professionnelle. L'OFPPT regroupe à lui seul 85 établissements. Certains acteurs publics relèvent de départements ministériels, notamment agriculture et tourisme. Les diplômes délivrés sont de niveau Bac+2/3 (le niveau de technicien est ouvert à ceux qui ont le niveau bac ; technicien spécialisé : bacheliers et titulaires de licences).

L'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privés (174 en 2009), appelés à couvrir à terme 20% de l'offre de formation, est régie par un décret de juin 2007. Ils sont autorisés à délivrer des diplômes d'établissements. Le dossier de l'école, transmis à la commission nationale de l'enseignement supérieur du MENESFCRS, fait l'objet d'un examen par la commission de coordination de l'enseignement supérieur privé. Celle-ci procède à un contrôle administratif et pédagogique (statuts de l'établissement, respect du cahier des normes pédagogiques du Ministère, etc.) pour délivrer une autorisation d'ouverture. L'accréditation des diplômes par le MENESFCRS, synonyme d'une équivalence avec les diplômes d'État, bien que prévue par la loi 01-00, n'existe pas actuellement. Pas plus que la reconnaissance des établissements par le Ministère. Notons que des incertitudes fiscales continuent de peser sur la taxation des bénéficiaires de ces établissements.

La Conférence des Présidents d'Université marocaine est une instance nationale regroupant l'ensemble des présidents des quinze universités, dont elle est le porte-parole et représentant de leurs intérêts. Fonctionnant de manière informelle depuis 1989, elle a vu ses missions définies et ses structures précisées en 2002, dans le cadre de la loi 01-00. Elle a pour missions :

- d'animer le débat sur toutes les questions relatives à l'enseignement supérieur public et constitue ainsi une force de proposition ;

- de servir de lieu d'échange et de coordination entre les présidents en ce qui concerne le fonctionnement des universités, leur approche des questions pédagogiques et scientifiques, ainsi que leurs expériences en matière de coopération et de gouvernance.
- de se saisir de toute question relevant des compétences universitaires en vue de proposer au Ministre des solutions. Elle peut également être saisie par ce dernier de tout dossier relatif aux orientations générales, à la politique publique en matière de formation, de recherche et de coopération universitaire internationale.

Effectifs étudiants de l'enseignement supérieur marocain (*)

	rentrée 2000	rentrée 2007	% de variation 07/00
Universités	250111	272578	+ 9 %
Formation des Cadres	26273	23850	- 9.6 %
Enseignement Sup. privé	10146	22456	+ 121 %
Formation professionnelle (post-bac)	9004	50609	+ 462 %
Total	295634	369493	+ 25 %

Source : Conseil Supérieur de l'Enseignement, Rapport annuel 2008, Vol. 3, p. 76.

(*) Ne comptabilise pas les élèves des CPGE. Pour la formation professionnelle : niveau « technicien spécialisé » seulement.

L'augmentation des effectifs est nettement tirée par le développement de la formation professionnelle, la croissance marocaine offrant des opportunités d'encadrement intermédiaire. Cette apparente massification dissimule le faible taux d'accès à l'enseignement supérieur et surtout sa stagnation au cours du temps : en 2004, l'on comptait 1183 étudiants pour 100 000 habitants (contre 2 335 en Algérie et 3 117 en Tunisie), guère plus que quinze années auparavant (1 026 en 1990 ; contre 1 131 en Algérie et 834 en Tunisie).

II- Organisation des études et enseignements dispensés

L'enseignement supérieur marocain est fortement calqué sur le système français.

A- Au sein des établissements d'enseignement secondaire

a) Classes Préparatoires aux Grandes Écoles

Le Maroc compte près de 6 500 élèves inscrits dans les CPGE. Le nombre de centres (22 publics et 28 privés), le nombre de classes (150 en 2007-2008) et le nombre d'élèves (4 400 en public, 2 100 en privé) croît fortement : + 10% entre les rentrées 2006 et 2007. S'y ajoutent une prépa commerciale au Lycée Descartes (Rabat) et l'ouverture en 2009 d'une prépa scientifique au Lycée Lyautey (Casablanca), deux établissements de l'AEFE.

Dans les CPGE marocaines, la filière MP est largement prédominante : 90 % des effectifs du privé, 70% du public. La filière Lettres-Sciences Humaines concerne moins d'une centaine d'élèves, à Rabat et Meknès.

La stratégie des élèves des CPGE scientifiques consiste à se porter candidats aux épreuves des concours des Grandes Écoles françaises (banques d'épreuves « concours commun polytechniques », « mines-ponts », essentiellement, voire aux concours propres à certaines écoles, comme Polytechnique) ; puis au concours commun des écoles d'ingénieurs marocaines.

Quelques établissements privés et publics marocains se démarquent par la qualité de leurs résultats. Citons, dans le secteur public, les Lycées Moulay Youssef (Rabat), Moulay Idriss (Fès) et Mohammed V (Casablanca).

b) Classes de techniciens supérieurs

Malgré l'absence d'une infrastructure dédiée, l'effectif des classes de BTS (estimation : 3 500 élèves) croît à un rythme soutenu, de l'ordre de 14% l'an. Dans la trentaine de sections publiques, trois filières sont prédominantes : informatique (le quart des élèves), la comptabilité-gestion (11%), l'électromécanique (9%).

B- Universités

Le Maroc compte 15 universités, plus une à statut dérogatoire (l'Université anglophone Al Akhawayn, Ifrane ; statuts disponibles sur le site internet de l'établissement). Le Royaume a concrètement entrepris sa réforme universitaire en septembre 2003. Dans tout le système universitaire prévaut aujourd'hui le LMD (sauf à Ifrane,

qui conserve un système Bachelor en 4 ans / Master) : les masters ont été installés à la rentrée 2006 ; l'année 2009 amorce le fonctionnement des nouveaux « centres d'études doctorales » mis en place en 2008.

- U. Qaraouiyine de Fès
- U. Mohammed V- Rabat Agdal
- U. Mohammed V- Rabat Souissi
- U. Hassan II Ain Chock, Casablanca
- U. Hassan II, Mohammedia
- U. Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès
- U. Cadi Ayyad; Marrakech
- U. Mohammed Ier, Oujda
- U. Abdelmalek Essaâdi, Tanger-Tétouan
- U. Chouaïb Doukkali, El Jadida
- U. Moulay Ismaïl, Meknès
- U. Ibn Tofail, Kénitra
- U. Ibn Zohr, Agadir
- U. Hassan Ier, Settat
- U. Sultan Moulay Slimane, Béni Mellal

Les filières universitaires sont de deux types :

- Accès libre, à partir du baccalauréat :
 - facultés d'enseignement originel (études islamiques)
 - facultés des sciences économiques, juridiques et sociales
 - facultés des lettres et sciences humaines
 - facultés des sciences.
 - Facultés polydisciplinaires.
- Accès sélectif, avec concours d'entrée :
 - facultés de médecine et pharmacie
 - facultés de médecine dentaire
 - facultés des sciences et techniques (FST)
 - écoles nationales de commerce et de gestion (ENCG)
 - écoles supérieures de technologie (EST)
 - école de traduction de Tanger
 - faculté des sciences de l'éducation de Rabat
 - écoles d'ingénieurs relevant de l'Université

Les écoles d'ingénieurs relevant de l'Université sont l'École Mohammedia d'Ingénieurs (EMI, Université Rabat-Agdal), l'École Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS, U. Rabat-Souissi), l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ENSAM, U. Meknès), l'École Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique (ENSEM, U. Casablanca) et les Écoles Nationales de Sciences Appliquées (11 établissements, à Oujda, Agadir, Marrakech, Safi, Fès, Hourigba, Al Hoceima, Kénitra, Tanger, Tétouan, El Jadida). Ces dernières, à l'instar de nos INSA, ont des classes préparatoires intégrées.

Dans toutes les Universités, les diplômes d'État sont soumis à une accréditation (plus de 1 500 filières débouchant sur des diplômes nationaux sont accréditées).

C- Établissements de formation des cadres

Sous tutelle de ministères techniques, ces établissements relèvent de trois catégories :

- Les établissements à dominante scientifique et technique forment des ingénieurs d'État, des architectes, des infirmiers, des vétérinaires, des spécialistes des techniques de documentation. Ce groupe rassemble plus de la moitié des effectifs étudiants de la formation des cadres.
 - École Hassania des Travaux Publics (EHTP, Casablanca)
 - École Nationale d'Agriculture de Meknès
 - École Nationale d'Architecture (Rabat)
 - École Nationale Forestière d'Ingénieurs (Rabat-Salé)
 - École Nationale de l'Industrie Minérale (ENIM, Rabat)
 - École des Sciences de l'Information (ESI, Rabat)
 - École Supérieure de l'Industrie Textile et de l'Habillement (ESITH, Casablanca)
 - Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV, Rabat)
 - Instituts de Formation aux Carrières de Santé (IFCS, 8 sites)

- Institut National des Postes et Télécommunications (INPT, Rabat)
- Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée (INSEA, Rabat)
- Institut Supérieur des Études Maritimes (ISEM, Casablanca)

Le recrutement dans les IFCS, l'ESI, l'ISEM et l'IAV se fait au niveau du bac. L'EHTP, l'ENIM, l'ESITH, l'INPT et l'INSEA recrutent au sortir des classes préparatoires, par un concours commun. Quelques recrutements ont lieu au niveau L2 ou L3 (ENIM, ESI, INSEA). Dans ces établissements, la situation au regard du LMD est variable, le niveau L étant parfois jugé non pertinent (ex : ENA Meknès, IAV Rabat).

- Établissements dispensant une formation économique, juridique, administrative et sociale
 - Dar El Hadith El Hassania (enseignement religieux, Rabat)
 - École Nationale d'Administration (Rabat)
 - Institut National d'Administration Sanitaire (Rabat)
 - Institut National de l'Action Sociale (Tanger)
 - Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (Rabat)
 - Institut National des Beaux-Arts (Tétouan)
 - Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (Rabat)
 - Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports (Salé)
 - Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle (Rabat)
 - Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE, Casablanca, Rabat)
 - Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (Rabat)
 - Institut Supérieur International de Tourisme (Tanger)
 - Institut Supérieur de la Magistrature (Rabat)

Ces instituts ont une fonction de recherche et d'enseignement, en formation initiale et continue. Ils recrutent leurs étudiants à des niveaux variés, post-bac ou post-master. D'une manière générale, les études au sein de ces Instituts échappent au LMD.

- Établissements à dominante pédagogique
 - Centre d'Orientation et de Planification de l'Éducation
 - Centres Pédagogiques Régionaux
 - Écoles Normales Supérieures (Casablanca, Fès, Marrakech, Tétouan, Rabat, Meknès)
 - Écoles Normales Supérieures de l'Enseignement Technique (Rabat, Mohammedia)

Les ENS et ENSET, qui ont vocation à préparer leurs étudiants aux différents concours d'agrégation marocains, sont depuis 2009 intégrées aux universités.

Les diplômes nationaux délivrés par ces établissements de la formation des cadres sont soumis à une accréditation du MENESFCRS. L'accréditation des centres d'études doctorales et de masters délivrés par ces établissements est actuellement en cours. L'articulation des centres d'études doctorales des écoles d'ingénieurs hors-université avec ceux des universités reste une question délicate dans certaines disciplines (en agronomie, par exemple).

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Sauf exception (établissements AEFÉ – OSUI, secteur privé) l'enseignement secondaire marocain est arabisé. Le français a cependant un statut de « langue étrangère privilégiée ». A l'Université, la langue d'enseignement varie : français, pour les études scientifiques et dans les établissements privés ; arabe en Lettres et Sciences Humaines ; la situation est nuancée en Sciences Economiques et surtout en Droit. 1^{er} atout de l'enseignement supérieur marocain, du moins dans le domaine des sciences : il procède de la langue française, indispensable dans le monde de l'entreprise et la fonction publique (à un niveau d'études plus élevé, le français facilite aussi, plus que l'arabe, la confrontation internationale des idées scientifiques). Une fraction importante du système d'enseignement supérieur marocain renforce donc le bilinguisme de ses étudiants. Sous l'impulsion de la Conférence des Présidents d'Universités, un effort de réintroduction de l'enseignement en français sera entrepris, à partir de la rentrée 2009, dans les licences conduites actuellement en langue arabe.

L'enseignement universitaire, en particulier dans les filières à accès ouvert, est aujourd'hui au LMD. Le processus est en cours dans les établissements de la formation des cadres. Le système semestriel, modulaire, avec capitalisation des acquis et validation de l'expérience, l'instauration de passerelles, renforce la mobilité

interne et internationale des étudiants marocains. Celle-ci est traditionnellement très élevée : 12% des étudiants marocains sont inscrits dans des universités étrangères.

La qualité de l'enseignement technique dispensé dans les grandes écoles d'ingénieurs du Royaume est généralement très bonne. L'INPT et l'EHTP sont d'ailleurs « membres associés » de notre Conférence des Grandes Écoles. Peu à peu, les contacts avec l'entreprise (stages) et les compétences transversales (langue, communication) se développent, souvent en lien avec notre coopération universitaire. Le système universitaire se rapproche ainsi, qualitativement, du monde socio-économique et de nombreuses licences professionnelles et « masters spécialisés » ont vu le jour ces dernières années. La liste des masters et doctorats accrédités peut être obtenue sur <http://www.amci.ma/>. L'offre de formation est donc aujourd'hui très diversifiée, même si quelques spécialités restent absentes (psychologie clinique par exemple).

Le développement de l'offre concerne également les étudiants inscrits. Les établissements sont sollicités pour accroître leur flux de diplômés dans le cadre de nombreux programmes nationaux : « Offshoring Maroc 2010 » renforce le flux sortant dans des métiers liés au plan de politique industrielle « Emergence » ; l'Initiative nationale « 10 000 ingénieurs » conduit au doublement, sur quelques années, des « ingénieurs et assimilés » ; le plan « 3 300 médecins » desserre partiellement le *numerus clausus* à l'entrée des facultés de médecine et de pharmacie.

Cet accroissement quantitatif et qualitatif peut faire craindre une baisse de la qualité des formations. Des procédures d'accréditation sont mises en place pour les diplômes nationaux (par le MENESFCRS) et pour les diplômes d'universités (filières accréditées par les universités elles-mêmes). A court terme, une commission nationale d'accréditation propre à l'enseignement supérieur et à la recherche devrait voir le jour. A noter : depuis 2007, les équipes de recherche font également l'objet d'une accréditation ministérielle.

Ces atouts de l'enseignement supérieur font du Maroc une terre d'accueil d'étudiants étrangers. En 2006-2007, on compte environ 11 000 étrangers (principalement d'Afrique subsaharienne) inscrits dans les universités marocaines et établissements de la formation des cadres. Les formalités d'admission des candidats étrangers sont décrites sur le site <http://www.amci.ma/offre.asp?r=51&sr=105> de l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, point de passage obligé des candidats étrangers (à noter : tout candidat de double nationalité Maroc-X est considéré comme marocain et ne peut donc s'inscrire par cette voie).

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **a) français**

Le Poste s'est attaché à développer l'enseignement supérieur marocain par des actions avec les établissements à accès libre (i) et à accès régulé (ii).

(i) Établissements à accès libre

La coopération avec ces établissements est basée, depuis 2004, sur le Fonds de Solidarité Prioritaire « Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur au Maroc » (ARESM), dont la gestion a été confiée aux Conférences des présidents d'universités marocaine et française. Le programme associe toutes les universités publiques marocaines et des « bouquets » d'universités françaises, choisies en fonction de leurs spécialités. L'appui du FSP a porté sur trois composantes.

➤ gouvernance des universités

- Après les missions préparatoires de l'Agence de Mutualisation des Universités et Établissements Français – AMUE), l'implantation du logiciel de scolarité APOGEE (Application Pour la Gestion des Établissements et des Étudiants) a commencé en 2005. À l'heure actuelle, 13 universités marocaines utilisent ce logiciel, adapté aux besoins marocains.
- La Conférence marocaine, appuyée par le MENESFCRS et l'expertise française, a adopté un projet d'environnement numérique de travail, par mise à disposition des informations pertinentes à chacun des acteurs de l'université.

➤ ingénierie pédagogique

Dès le démarrage du FSP, il a été décidé d'apporter un appui à des réseaux de filières professionnalisantes plutôt qu'à des formations isolées, en vue d'une mutualisation des ressources humaines, pédagogiques et documentaires. Les universités françaises partenaires se sont constituées en réseaux pour assurer l'accueil des enseignants et étudiants marocains et organiser des stages en entreprise (Capgemini, ATOS Origin, Logica).

Les universités marocaines ont accueilli des universitaires français pour des cours spécialisés et ateliers pédagogiques. Elles ont également organisé des stages en entreprise pour des étudiants français.

En 2008, 165 licences professionnelles et 134 masters spécialisés ont été accrédités. Le FSP ARESM a accompagné la mise en place de 20% de ces formations, en suscitant la création de réseaux thématiques obéissant aux priorités nationales du Plan « Émergence ». Certaines sont développées dans un cadre contractuel entre les universités et le MENESFCRS:

- En 2006-2007 : assainissement des eaux en milieu urbain (Tanger, Mohammedia, Marrakech / Limoges, Besançon) ; génie électrique et réseaux (Casablanca, Marrakech, Settat, Mohammedia, Fès / Nancy 1, Mulhouse) ; médiation culturelle (Mohammedia, Rabat, Kénitra / Bordeaux 3, Besançon) ; tourisme (Marrakech, Agadir, Oujda / Aix-Marseille 3, Nantes).
- En 2007-2009 : comptabilité (Mohammedia, Settat, Rabat / St-Étienne) ; commerce (Mohammedia, El Jadida, Casablanca, Rabat / Clermont-Ferrand) ; banque-finance (Rabat, Marrakech, Meknès, Fès / Lille 1 et 2) ; management (Tanger / Aix-Marseille 2, Clermont-Ferrand) ; qualité logiciel (Mohammedia, Rabat, Kénitra / Brest)

Par ailleurs, des rencontres ont été organisées autour de la formation continue et la validation des acquis de l'expérience : présentation (à Fès) de l'expérience française ; examen *in situ* des dispositifs mis en place par les services français compétents (Universités de Haute-Alsace, Bretagne Occidentale, Aix-Marseille 3).

➤ Études doctorales

Les Centres d'Études Doctorales (CEDOC) ont été créés en 2008, au niveau de chaque faculté. Ils sont adossés aux structures de recherche accréditées par l'université. Un collège doctoral assure, à ce niveau, leur coordination. Ce programme capitalise les expériences internationales en ce domaine, en particulier le système français des écoles doctorales. Il renforce la politique de contractualisation avec l'État et les partenaires socio-économiques, permettant de nouveaux financements. ARESM accompagne la mise en place des CEDOC et des collèges d'études doctorales (visites de directeurs de CEDOC à Toulouse, Rennes, Grenoble). En 2008 et 2009, il a organisé la participation d'universitaires marocains à des journées « doctoriales » (Nice, Rouen, Strasbourg, Brest, Rennes) en vue de favoriser l'insertion professionnelle des docteurs et doctorants.

(ii) Établissements à accès régulé

Le Poste apporte son soutien par des bourses, missions, invitations, aux établissements suivants :

- Écoles d'ingénieurs relevant des universités :
 - École Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Meknès (date d'ouverture : 1997) ;
 - Écoles Nationales des Sciences Appliquées (ENSA) : Oujda (1999), Agadir (1999), Marrakech (2001), Safi (2003), Fès (2005), Khourigba ((2007), Al Hoceima (2008), Kénitra (2008), Tétouan (2008), El Jadida (2008).

• Écoles Nationales de Commerce et de Gestion (relevant des universités) : ENCG de Marrakech (2004), Kénitra (2005), El Jadida (2006), Casablanca (2007), Fès (2007). Un appui, sous forme de bourses d'études, est également apporté à l'École Française des Affaires installée à Casablanca et Oujda.

- Facultés de médecine dentaire de Rabat et Casablanca
- Facultés de médecine et de pharmacie de Fès et Marrakech
- Campus Virtuel Marocain de l'Université d'Agadir
- Formations en audiovisuel et cinéma de la faculté polydisciplinaire de Ouarzazate.
- Les classes préparatoires aux grandes écoles bénéficient d'un appui documentaire. En cas de réussite au concours d'entrée dans l'une de nos grandes écoles d'ingénieurs, les lauréats peuvent bénéficier d'une bourse d'études. Chaque année, 45 bourses nouvelles sont ainsi accordées.
- Les centres de préparation aux concours de l'agrégation marocaine, sises dans les ENS et ENSET, ont bénéficié jusqu'au terme de l'année universitaire 2008-2009 de l'appui de trois assistants techniques agrégés (économie, mathématiques et physique). Ces postes disparaissent à la rentrée 2009. Cet appui est renforcé par une aide à l'organisation des concours, en lien avec l'Inspection Générale française. Depuis sa création en 1986, le concours a ainsi formé 1 500 agrégés (dans les disciplines suivantes : mathématiques, physique, français, construction mécanique, fabrication mécanique, éducation physique et sportive, sciences naturelles, génie électrique, économie-gestion, philosophie). Les ENS de Rabat ,

Meknès et Tétouan préparent également aux agrégations d'arabe et de traduction, pour lesquelles il n'y a pas de coopération.

- Les écoles d'ingénieurs non universitaires relevant de la Formation des Cadres reçoivent un appui institutionnel pour soutenir la modernisation de l'ingénierie pédagogique (missions, invitations). Dans le cadre de partenariats avec leurs homologues françaises, une quinzaine de bourses d'études sont accordées chaque année à des élèves- ingénieurs réalisant une partie de leur parcours académique en France, souvent sanctionné par un double diplôme.

Les coopérations pré-citées en (i), (ii), transitent par le service de coopération et d'action culturelle. Beaucoup se nouent sans son intermédiaire. En nombre de conventions, le Maroc se situe après la Chine et le Brésil : toutes les universités/grandes écoles marocaines sont en relation avec leurs homologues françaises.

b) d'autres pays, notamment européens

- L'Espagne, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Roumanie sont les principaux partenaires européens du Maroc.
- L'Espagne est surtout active dans le domaine de la recherche, avec un programme d'actions intégrées de l'ordre de 1,5 M€ en 2009 (200 projets en cours). En enseignement supérieur, 5 lecteurs d'espagnol sont mis à disposition d'établissements marocains en 2009.
- La Belgique intervient doublement : au niveau fédéral, dans le domaine de la recherche, grâce au Fonds maroco-belge de recherche appliquée, qui finance actuellement 5 projets conjoints de recherche (fonds doté de 1,25 M€). Par ailleurs, la Communauté française Wallonie-Bruxelles donne la priorité à une coopération dans le domaine de la recherche sur l'environnement et à l'éducation (7 projets en cours en enseignement supérieur et formation professionnelle).
- La Grèce propose une dizaine de bourses de recherche aux étudiants marocains. L'Italie et la Roumanie proposent des bourses d'études (78 et 12 respectivement, en 2009).
- Le Maroc est particulièrement actif dans le cadre du programme européen TEMPUS IV. Dans le dernier appel d'offres (2008), 11 universités marocaines participent au projet « Gouvernance numérique des universités marocaines », 7 à « Mesures d'accompagnement des diplômés à l'insertion professionnelle », 2 à « Innovation, créativité en réseau », etc. Les universités de Marrakech, Rabat-Agdal et Tanger-Tétouan sont, par ailleurs, partenaires du programme Averroès porté par Montpellier 2.
- Enfin, de nombreux pays hors UE offrent des bourses d'études aux étudiants marocains dans le cadre d'accords de coopération : Sénégal (83 bourses), Chine (52), Tunisie (42), Ukraine (26), Jordanie (20), etc. Le Canada, qui devient une destination recherchée, propose 91 bourses en 2009 dans le cadre de son programme de bourses de la francophonie : formation de formateurs en enseignement technique et professionnel, amélioration des compétences des personnels des collèges et universités. Il s'agit de bourses de courte durée (3 à 10 mois) et de stages post-doctoraux (10 mois).

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-marocaine

La mondialisation de l'enseignement supérieur donne lieu à une triple mobilité : celle des étudiants, des formations et des établissements. Les orientations du SCAC portent sur ces trois volets.

- La mobilité des étudiants

Avec 30 000 étudiants dans notre enseignement supérieur, le Maroc fournit (en stock) le principal contingent d'étudiants étrangers en France. Nous sommes également, bien devant l'Allemagne, l'Espagne et la Belgique, la 1^{ère} destination de ces étudiants. Mais en flux, d'autres destinations se développent rapidement, en particulier vers le Canada. Le maintien de notre attractivité passe par les orientations suivantes.

- Renforcement de l'Espace CampusFrance au Maroc : la structure est en voie de développement et de réorganisation (en particulier une prochaine ouverture d'un centre à Casablanca ;
- Création prochaine (octobre 2009) d'un « Club Campus France Maroc », piloté par le SCAC, qui vise l'aide au retour en créant une communauté des diplômés marocains de l'enseignement supérieur français, en développant les liens entre cette communauté et le secteur économique ;
- Recherche d'une attractivité ciblée, à la fois sur les niveaux (M2 et doctorat) et les thématiques (sciences, ingénierie, management, droit) ;

- Maintien d'une politique active de bourses d'études et de recherche.

➤ La mobilité des formations grâce aux diplômes délocalisés

Le ralentissement du flux de mobilité marocain vers la France n'est pas preuve d'une perte de notre attractivité : le renforcement de l'offre locale d'enseignement supérieur français au Maroc, grâce aux accords entre établissements, est un substitut aux études en France. Certes, ce substitut est imparfait : le marché du travail marocain commence à sanctionner ces titulaires de diplômes français n'ayant jamais séjourné à l'étranger.

Nous soutenons ici des actions fondées sur des partenariats structurés entre établissements français et marocains, quand ceux-ci donnent lieu à double - diplômes. Les parcours alternés (par exemple deux premières années dans une école d'ingénieurs marocaine, puis deux années chez le partenaire français) limitent le non-retour au pays de l'étudiant et renforcent le partenariat institutionnel.

Quand le partenariat concerne le secteur privé marocain, il convient d'être particulièrement attentif sur la qualité des formations, en veillant au respect de la charte des délocalisations (enquête en cours sur ce sujet).

➤ La mobilité des établissements

Des établissements publics et privés français s'implantent au Maroc dans des configurations juridiques variées. Certains s'associent à un (ou plusieurs) partenaire(s) marocain(s). C'est le cas du projet « Université Internationale de Rabat », qui réunit notamment des consortiums d'établissements français (publics et privés) et marocains (publics). D'autres sont des implantations proprement françaises : l'école d'ingénieurs en génie des systèmes industriels (EIGSI) de La Rochelle, habilitée par la CTI, membre de la CGE, a ouvert une filiale 100% EIGSI à Casablanca en septembre 2006 (EIGSICA). Formation sur 5 ans autorisée par le MENESFCRS, elle offre à ses élèves la possibilité de passer les deux dernières années en France pour y obtenir un diplôme français d'ingénieur. Les projets sont nombreux : Campus Mercade, Écoles Centrales, ESC Toulouse, projet Euromed de Marrakech, Mundiapolis Campus Privé de Casablanca, etc.

Face à une prolifération d'initiatives, qui se multiplient depuis 2008, la politique du SCAC est celle d'une observation attentive et prudente, au regard d'éventuelles sollicitations financières et du respect de la charte des délocalisations.

Dans le court terme, la politique du Poste s'inscrira plus fermement dans le plan d'urgence 2009-2012, en informant et accompagnant les opérateurs français qui désirent s'engager dans les chantiers prévus en gouvernance et pédagogie.

La fin prochaine du FSP « ARESM » exige de nouveaux modes de coopération avec les universités, principales bénéficiaires du programme. Ce changement impliquera, en 2010, un redéploiement de nos actions, dont les modalités sont actuellement à l'étude. Après cinq années de coopération, plusieurs réseaux personnels et institutionnels formés grâce à ARESM ont acquis une vitalité qui doit garantir leur pérennité.

Dans un contexte marqué par l'ouverture, par un important vivier potentiel d'étudiants, de nombreuses firmes éducatives privées entrent actuellement sur le marché. Ce Poste entend maintenir la priorité de ses actions aux établissements publics, en concertation avec les orientations du MENESFCRS.

Le succès, enfin, de certaines universités marocaines dans les programmes européens (Tempus, Erasmus Mundus), témoigne d'un dynamisme local dont peuvent profiter les établissements français.

VI- Contacts utiles

- Site du MENESFCRS (département enseignement supérieur) : www.enssup.gov.ma
- Liste des filières accréditées : www.enssup.gov.ma/DES/filieresaccréditees/Filieres0708.htm
- Formalités d'admission des candidats étrangers : www.amci.ma/offre.asp?r=51&sr=105
- Texte sur l'ouverture des établissements privés d'enseignement supérieur : www.enssup.gov.ma/dajesp/esp/index_esp.htm
- Charte Nationale d'éducation et de formation : www.enssup.gov.ma/dajesp/loi/index_loi.htm
- Toutes les universités et écoles marocaines disposent de leur site internet
- Délégation de l'Union Européenne (pour l'éducation : Mme C. Boulet : 05 37 57 98 39)
- UNESCO (programme Éducation : M. S. Tawil : 05 37 67 03 72)
- CampusFrance Maroc: www.maroc.campusfrance.org
- Consulats Généraux de France au Maroc : www.consulfrance-ma.org
- Répertoire téléphonique abrégé du MENESFCRS

Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (M. S. Belcadi) : 05 37 77 28 03 (secrétariat)

Division de la Coopération (M. M. Haddou) : 05 37 21 76 23

Direction de l'Enseignement Supérieur (M. E.B. Kouhlani) : 05 37 21 76 06

Direction de l'évaluation et de la prospective (M. L. Ait El Majoub) : 05 37 77 52 26

Direction de la formation des cadres (M. A. Talib, chef de division) : 05 37 77 47 33

Direction de la Technologie (M. Z. El Majid) : 05 37 21 76 49
Direction des Sciences (M. A. El Hattab) : 05 37 70 32 76
Secrétariat Général du Département de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la
Recherche Scientifique (M. A. Debbarh) : 05 37 21 75 49

Mise à jour : 28 mai 2009